

et pourra exhiber des fleurs et des fruits de sa culture, et profiter en même temps de tous les avantages et privilèges de la Société d'horticulture du Comté de l'Islet.

— On lit dans le *Canadien* :

“ Une députation de la Société St. Jean-Baptiste de Montréal, composée du président, l'hon. juge Loranger, MM. Jérémie Perrault, trésorier, et J. H. Leblanc, assistant commissaire ordonnateur, est arrivée hier pour rencontrer les officiers de notre société et s'entendre sur l'organisation à faire entre ces deux sociétés.

“ Il peut se faire que la ville de Montréal soit représentée dans notre procession du 24 juin par plus de dix mille citoyens. Ce magnifique mouvement national de la part de nos compatriotes montréalais, qui comme toujours, savent si bien faire les choses, fera certainement époque dans l'histoire de la convention française de 1880.

“ D'un autre côté, nous voyons par le *Sorellbis* que nos compatriotes de la ville de Sorel font des préparatifs considérables en vue d'assister à notre démonstration. Dimanche à une réunion du comité une liste de souscription fut ouverte et le président, M. Mathieu, M. P. P., s'inscrivit en tête pour un montant de \$50. Enfin tous les Canadiens de Sorel sont à l'œuvre, et vont prouver une fois de plus qu'ils sont de vrais patriotes et capables de figurer avec le plus bel éclat dans les rangs de notre procession du 24 juin. Très-bien !!!”

— D'après les calculs du Commissaire Ordonnateur de la Société St. Jean Baptiste, M. J. N. Duquet, de Québec, en s'appuyant sur des données officielles, la longueur de la procession le 24 juin prochain devra mesurer environ 22,000 pieds, et cela en faisant marcher les citoyens à 4 de front, — en y comprenant bien entendu les chars allégoriques. — Or, comme une lieue, mesure française, donne 13,335 pieds, la longueur de cette procession s'étendrait donc à au-delà d'une lieue et demi, c'est-à-dire à 2,000 pieds de plus. — *Canadien*.

— Enfin, nous aurons un véritable *Chant national* canadien-français ! Le comité de musique de la société Saint-Jean-Baptiste a eu l'heureuse pensée de demander à M. Lavallée de composer un air qui, chanté et exécuté, pour la première fois le 24 juin prochain, par des milliers de voix et des centaines d'instruments, se populariserait facilement dans tout le pays, et rappellerait, dans l'avenir le plus éloigné, le souvenir de la grande fête ! L'hon. Juge Routhier a écrit les paroles du *Chant national*.

M. Ernest Gagnon, président du comité, en acceptant officiellement le nouveau chant national, a exprimé le désir que la primeur en soit réservée au public qui assistera à la fête du 24 juin.

M. Lavigne, éditeur de musique, va faire un tirage de 6,000 exemplaires du Chant National dont 5,000 seront gratuitement distribués au public.

Les corps de musique qui viendront nous visiter, le 24 juin, en recevront aussi une partition complète pour harmonie ou fanfare. — *Journal de Québec*.

— Le gouvernement de la province d'Ontario vient de nommer une commission pour étudier l'état de l'agriculture dans cette partie du pays.

Cette étude embrassera la nature du sol, le climat, l'étendue cultivable et les produits des diverses sections de la province; les progrès et la condition de l'agriculture; la culture des grains, l'élevage du bétail; certaines cultures spéciales; le drainage; les engrais; les insectes et les oiseaux insectivores; la main-d'œuvre et l'économie qui résulte de l'emploi des machines; la comptabilité et l'éducation agricole; les sociétés d'agriculture, les octrois et les expositions; les statistiques agricoles et les fonctions d'un bureau d'agriculture.

Voilà les divers sujets qui devront occuper l'attention de cette commission, et faire l'objet d'études sérieuses qui exigeront nécessairement du temps si l'on veut arriver à un bon résultat.

On comprend ce que peut produire les recherches d'hommes spéciaux comme ceux que le gouvernement Mowat a dû choisir, sans doute, vu l'importance du sujet.

## CAUSERIE AGRICOLE

DU JARDIN POTAGER (Suite).

*Fonds inégal et mêlé.* — Si le fond n'est pas également bon partout, soit de sa nature, ou à cause de sa situation ou de son trop de pente, c'est alors que l'industrie du cultivateur doit pourvoir à placer chaque plante dans l'endroit où elle peut mieux réussir. Par exemple, l'un sera propre pour les choses hâtives et pour les nouveautés du printemps, et l'autre pour ce qui a besoin d'être plus tardif. Les terres sèches, légères et sablonneuses sont bonnes pour ces premières productions; on peut même espérer dans celles qui, quoiqu'un peu fortes, ont quelque pente vers le midi ou vers le levant, ou sont adossées à des montagnes ou à des arbres qui les couvrent des vents froids. Les terres grasses, fortes et humides ont, au contraire, moins de disposition pour ces nouveautés; mais aussi elles donnent des légumes plus gros et mieux nourris, et demandent des arrosements plus médiocres et moins fréquents: ainsi chaque fonds peut avoir son avantage.

*Terrain sec.* — Si l'on se trouve dans un fond aride ou dans une colline, pour avoir de tout dans un potager, le parti qu'il y aura à prendre, supposé qu'on ait la commodité de l'eau et du fumier, sera: 1o. de choisir les endroits les moins secs pour y mettre les plantes qui veulent un peu d'humidité: betteraves, carottes, salsifis, panais, chervis, choux fleurs, choux framboises, oignons, ciboules, poireaux, persil, raves, herbes fines, etc.

2o. A l'égard des lieux plus arides; on y mettra les laitues, le cerfeuil, le baume, l'ail, les échalottes, les choux d'hiver.

3o. On espacera les légumes d'une distance médiocre, parce qu'ils n'y deviendront pas si gros que dans les terres plus grasses; et on prendra soin de tenir les allées et les sentiers plus hauts que les labours, tant pour y attirer les eaux des pluies qui se répandraient inutilement dans les allées, que pour profiter davantage des arrosements.

4o. Après cela, s'il se peut trouver quelque endroit tempéré, approchant entre le sec et l'humide, on le